

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION

pour la préparation du PAPI

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant la nécessité de procéder rapidement à une demande de subvention auprès de l'État et de la Région Occitanie pour une assistance à la rédaction du dossier de candidature du PAPI Tech-Albères. Cette opération consistera pour le porteur à bénéficier de l'assistance d'un bureau d'études pour la rédaction des pièces du dossier de candidature au PAPI (Bilan du PEP, programmes d'actions, etc.).

DECIDE

Article 1: De solliciter les partenaires financiers prévisionnel de l'opération selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel du projet :		90 000 € TTC
Etat (FPRNM)	50 %	45 000 € TTC
Région Occitanie	20 %	18 000 € TTC
Autofinancement	30 %	27 000 € TTC

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

**Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses**

